



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 25

Réunion du :	<b>Mardi 17 Mai 2022</b>
Président :	<b>M. Patrick FAUTRAD</b>
Secrétaire :	<b>Mme Béatrice MONNIER</b>

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Tirage des finales*
- *Information*

### CORRESPONDANCE

**Courriel de FREJUS FUTSAL** : informant de leur forfait en U18 c/ TOULON AVENIR SPORTIF le 14.05.2022.

**Courriel de KING OF VAL DES ROUGIERES** : informant que le match en retard U15 c/ST MAX se jouera le 25.05.2022 à 19h20 au gymnase du Golf Hôtel.

**Courriel de LA LIGUE DE LA MEDITERRANEE** : concernant la programmation des barrages d'accèsion de la R1 Futsal qui aura lieu le 21.05.2022 à St Maximin.



## FINALES COUPE DU VAR FUTSAL

*Les finales se joueront le samedi 28 mai au gymnase de Cavalaire*

**U18 Futsal à 16 heures**

- S.C. TOULON ou ST MAX / ISSOLE FUTSAL

**U15 Futsal à 14 heures**

- HBOU ACADEMY / TOULON ELITE

**Finale Seniors Futsal à 18 heures**

- TOULON AVENIR SPORTIF 1 / ISSOLE FUTSAL

## INFORMATION

Concernant les Play Off pour la montée en R1 Futsal, le Var sera représenté par le club du SPORTING CLUB TOULON.

La Commission leur souhaite bonne chance dans cette nouvelle épreuve.

Les classements définitifs des catégories SENIORS, U18 et U15 seront mis en ligne dès que les différents dossiers en cours seront traités (Commission des Statuts et Règlements – Calcul des points de bonus et malus) et que les matches en retard seront joués (U15).

---

*Prochaine réunion*

*Le Mardi 24 Mai 2022*

**Le Président** : Patrick FAUTRAD  
**La Secrétaire** : Béatrice MONNIER